

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	38
VOTANTS	49

CONVOCATION

Datée	Du 21/03/25
Affichée	le 21/03/25

OBJET

Désignation d'un membre à la  
commission environnement  
assainissement GEMAPI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le vingt et un mars 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Didier PITOU a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs :** Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU  
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Fleur GOSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ  
François HUREL a donné pouvoir à Pierre DUFAY  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Dominique NETZER  
Joël BRUNET a donné pouvoir à Jacky DE TAEVERNIER

**Représenté :** Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

**Absents excusés :** Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

**Absents :** Alexandra DEPARIS-AUBRIE, Nathalie RIBAUT, Fabrice GLORIA

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250327-2025-03-27-054-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que lors de la séance du 17 septembre 2020, il a été procédé à la désignation des membres des commissions intercommunales.

Ainsi, Madame Naty MATHIAS a été désignée pour siéger au sein de la commission environnement assainissement GEMAPI. Suite à sa démission de son mandat de conseillère municipale de la commune de Saint Martin d'Ecublei, il convient de procéder à son remplacement au sein de ladite commission.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-22, L5211-1 et L5211-40-1,
- Vu la loi n° 2019-1461 dite Engagement et Proximité du 27 décembre 2019,
- Vu la délibération n° 2020-07-23-076 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales,
- Vu la délibération n° 2020-09-17-121 du conseil communautaire en date du 17 septembre 2020 portant désignation des membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales,
- Considérant la démission de Madame Nathy MATHIAS de son mandat de conseillère municipale,
- Sur proposition de la commune de Saint Martin d'Ecublei,

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

- **DESIGNE** Madame Renée LAURENT membre de la commission environnement assainissement GEMAPI

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le - 1 AVR. 2025  
Publié en ligne le - 1 AVR. 2025  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250327-2025-03-27-054-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025